



Referenz/Aktenzeichen: I102-0837

Rapport sur les résultats de la procédure de consultation relative à la modification de la loi fédérale sur l'application du génie génétique au domaine non humain (loi sur le génie génétique, LGG)

Sommaire

0		
0	REMARQUE PRÉLIMINAIRE	2
1	SITUATION INITIALE	2
2	PROCÉDURE D'AUDITION	3
3	SYNTHÈSE DES RÉSULTATS	3
4	REMARQUES RELATIVES AU PROJET	7
4.1	Remarques générales	7
4.2	Remarques article par article	7
4.2.1	Art. 35, al. 1	7
4.2.2	Art. 12a (nouveau) Procédure d'opposition	8
4.2.3	Art. 37a (nouveau) Délai transitoire pour la mise en circulation d'organismes génétiquement modifiés (prolongation du moratoire)	8
5	ANNEXES	17
6	ANNEXE A LISTE DES DESTINATAIRES	17
ANNEXE B	LISTE DES ABRÉVIATIONS DES PARTICIPANTS À L'AUDITION	24

0 Remarque préliminaire

Après le chiffre 1 (Situation initiale) et le chiffre 2 (Procédure d'audition), le chiffre 3 du présent rapport a été structuré de manière à présenter, sous forme de tableau, l'évaluation du projet par les participants à la consultation (Synthèse des résultats). Le chiffre 4 expose les résultats détaillés, accompagnés de l'ensemble des remarques article par article, ainsi que des propositions de modifications et de compléments.

En Annexe A figure la liste des destinataires et en Annexe B, la liste des abréviations des participants à l'audition.

1 Situation initiale

Le 21 mars 2003, les Chambres fédérales ont adopté la loi sur le génie génétique dont le Conseil fédéral a fixé l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2004. Cette loi arrête les conditions-cadre de l'utilisation d'organismes génétiquement modifiés, que ce soit en milieu confiné ou dans l'environnement.

La présente modification de la loi sur le génie génétique (LGG; RS 814.91) vise notamment à introduire deux nouvelles dispositions.

Art. 37a (nouveau) LGG:

Prolongation de trois ans, soit jusqu'au 27 novembre 2013, de l'actuel moratoire sur l'utilisation d'organismes génétiquement modifiés (OGM) dans l'agriculture

Le 28 novembre 2005, le peuple et les cantons ont approuvé, dans le cadre de l'initiative populaire « Pour des aliments produits sans manipulations génétiques (initiative STOP OGM) », une disposition constitutionnelle prévoyant que l'agriculture suisse n'utilisera pas d'OGM pendant cinq ans, ce qui a pour effet que certaines parties de la LGG ne sont pas applicables durant ce délai (art. 197, ch. 7, Cst.). Ce moratoire interdit jusqu'au 27 novembre 2010 l'importation et la mise en circulation de plantes, parties de plantes et semences génétiquement modifiées qui peuvent se reproduire et sont destinées à être utilisées dans l'environnement à des fins agricoles, horticoles ou forestières et d'animaux génétiquement modifiés destinés à la production d'aliments et d'autres produits agricoles. A cet égard, le Conseil fédéral a toujours considéré que les aliments pour animaux, les engrais, les produits phytosanitaires et les médicaments vétérinaires ne tombaient pas sous le coup du moratoire. Le 2 décembre 2005, peu après l'acceptation de l'initiative populaire, a été lancé le Programme national de recherche 59 relatif à « l'utilité et aux risques de la dissémination expérimentale des plantes génétiquement modifiées » (PNR 59) afin de combler les lacunes dans les connaissances existant en la matière. Selon le calendrier prévu, la synthèse globale du PNR 59 devrait être disponible en été 2012.

Eu égard à la finalisation du PNR 59, le Conseil fédéral a chargé le DETEC, le 14 mai 2008, d'élaborer un message relatif à la modification de la LGG dans le but de prolonger le moratoire de trois ans, soit jusqu'au 27 novembre 2013. Le Conseil fédéral considère en effet qu'il n'existe ni pour l'agriculture, ni pour les consommateurs de besoin impérieux en matière d'OGM dans le domaine alimentaire. Par le biais de la prolongation qu'il propose, le Conseil fédéral entend s'assurer qu'il dispose de suffisamment de temps pour la nécessaire transposition des résultats les plus récents de la recherche dans la loi et les ordonnances, notamment dans le domaine de la coexistence, c'est-à-dire de la culture simultanée d'OGM et de plantes utiles traditionnelles.

Art. 12a (nouveau) LGG:

Réglementation, au niveau de la loi, de la procédure d'opposition et de recours dans le cadre de la procédure d'autorisation de dissémination expérimentale ou mise en circulation d'OGM destinés à être utilisés dans l'environnement)

En 2003 déjà, le Tribunal fédéral avait suggéré un tel complément, lequel a été concrétisé en 2008, lors de la révision de l'ordonnance sur l'utilisation d'organismes dans l'environnement (ordonnance sur la dissémination dans l'environnement, ODE; RS 814.911). La nouvelle disposition restreint les possibilités de former opposition en les limitant à un stade précoce de la procédure, afin d'alléger celle-ci; les tiers ne peuvent plus recourir après qu'une décision a été rendue sur l'autorisation. Or, comme en vertu de l'art. 164, al. 1, Cst., cette exclusion de la procédure constitue une disposition fondamentale qui fixe les droits et les obligations de certaines personnes et ne peut dès lors être édictée sous la forme d'une ordonnance, mais doit l'être sous celle d'une loi fédérale, la LGG a elle aussi été complétée en ce sens.

Art. 35 LGG

Par ailleurs, la systématique et la terminologie du nouveau système des peines doivent être reprises dans les dispositions pénales des art. 35 LGG ainsi que 60 et 61 LPE. Les modifications du Code pénal sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2007. Par la même occasion, dans le texte allemand, les dispositions pénales de la LGG sont reformulées de manière non sexiste.

2 Procédure d'audition

Etant donné l'urgence du dossier, le Conseil fédéral a chargé le DETEC, le 5 décembre 2008, de procéder à une consultation conférentielle relative à cette modification de la LGG. Celle-ci a eu lieu le vendredi 13 février 2009. Y furent conviés 26 cantons, la Confédération des gouvernements cantonaux, la Principauté du Liechtenstein, 36 offices et laboratoires cantonaux, 14 partis politiques, 3 associations faïtières des communes, des villes et des régions de montagne œuvrant au niveau national, 10 associations faïtières de l'économie, 49 autres associations économiques et organisations professionnelles, 17 organisations de protection de l'environnement habilitées à recourir, le Tribunal fédéral, 34 commissions et institutions fédérales, ainsi que 5 autres milieux intéressés, soit un total de 197 participants. Ceux-ci ont été invités, par lettre du DETEC du 9 décembre 2008, à s'exprimer oralement lors de la consultation conférentielle. Il leur a en outre été donné la possibilité d'envoyer une prise de position écrite dans un délai arrêté au 13 février 2009.

Un total de 43 organisations ont pris part à la consultation conférentielle, étant précisé que 14 représentants s'y sont exprimés oralement (le PCS, le GTG, Internutrition, l'Union suisse des paysans, les Verts, fial, la Coop, Bioterra/VKMB, Greenpeace, VSF, le WWF, le PRD, Avenir Suisse, economiesuisse). A l'exception d'Avenir Suisse et de la Coop, ces organisations ont également déposé des prises de position écrites.

91 organisations ont fait usage de la possibilité de déposer une prise de position écrite: 25 cantons, 1 office cantonal, 9 partis politiques, 2 associations faïtières des communes, des villes et des régions de montagne œuvrant au niveau national, 5 associations faïtières de l'économie, 35 autres associations économiques et organisations professionnelles, 4 organisations de protection de l'environnement habilitées à recourir, 7 commissions et institutions fédérales et 3 autres milieux intéressés.

3 Synthèse des résultats

Evaluation des modifications de l'art. 12a (nouveau) *Procédure d'exclusion en cas d'opposition* par les participants à la consultation

	Pas de commentaire	Approbation
Cantons	BE; BS; GR; OW; VD; Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture	AG; AI; AR; BL; GE; GL; JU, LU; NE; NW; SG; SH; SO; SZ; UR; ZG; ZH
Partis politiques	PRD; PCC; UDC	PDC; PEV; Verts libéraux; PCS; les Verts; PS
Associations faitières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national	Union des villes suisses;	SAB
Associations faitières de l'économie	USAM; Avenir Suisse, economiesuisse; SSIC	USP
Autres associations économiques et organisations professionnelles	Agridea, Académies suisses des sciences; fial; GastroSuisse; Gen Suisse; Chambre de commerce des deux Bâle; ASPBP; USPF; UPSV; VSF	Agora, anthrosana, BIO SUISSE; Bioterra; EcoSolidar; Gen Au Rheinau; Internutrition; IP Suisse; Kleinbauern-Vereinigung; Les jardins de cocagne; FSPC; ASPO/Bird Life; GTG; SKS; Uniterre
Organisations de protection de l'environnement habilitées à recourir		aefu; Greenpeace; pro natura; WWF Suisse
Tribunal fédéral, commissions et institutions fédérales	BFC; Institut fédéral de recherches WSL; CENH; Conseil des EPF	
Autres milieux intéressés	Syngenta; consortium-ble.ch, Coop	BAER AG

Différents participants à la consultation ont profité de l'introduction de l'art. 12a (nouveau) pour formuler, indépendamment de cela, deux propositions relatives au droit de recours des associations. C'est ainsi que divers cantons (GE, JU, NE), certains partis politiques (Ecologie libérale, PCS, PS, Les Verts), plusieurs associations économiques et organisations professionnelles (Agora, anthrosana, BIO SUISSE, Bioterra, EcoSolidar, Gen Au Rheinau, IP Suisse, Kleinbauern-Vereinigung, Les jardins de cocagne, ASPO/Bird Life, GTG, SKS, Uniterre) et certaines organisations de protection de l'environnement habilitées à recourir (aefu, Greenpeace, pro natura, WWF Suisse) ont demandé qu'un droit de recours des associations soit prévu en cas de dissémination expérimentale et que le cercle des organisations habilitées à recourir soit étendu aux organisations de paysans et de consommateurs. Internutrition s'est expressément opposée à toute modification de cette nature.

Evaluation des modifications de l'art. 35 par les participants à la consultation

	Pas de commentaire	Approbation
Cantons	AG; AR; BE; BS; GL; GR; OW; SO; Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture	AI; BL; GE; JU; LU;NW; SG; SH; SZ; UR; ZG; ZH
Partis politiques	PCS; PDC; PRD; Verts libéraux; Les Verts; PCC; PS; UDC	PEV
Associations faitières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national	SAB; Union des villes suisses	
Associations faitières de l'économie	USAM; economiesuisse; USP; SSIC; Avenir Suisse	
Autres associations économiques et organisations professionnelles	Agridea, Académies suisses des sciences, anthrosana, BIO SUISSE; Bioterra; EcoSolidar; fial; GastroSuisse; Gen Au Rheinau; Gen Suisse; Chambre de commerce des deux Bâle; IP Suisse; Kleinbauernvereinigung; ASPBP; USPF; UPSV; ASPO/Bird Life; GTG; SKS; VSF	Agora, Internutrition; FSPC; Uniterre
Organisations de protection de l'environnement habilitées à recourir	aefu; Greenpeace; pro natura; WWF Suisse	
Tribunal fédéral, commissions et institutions fédérales	BFC; WSL; CENH; Conseil des EPF	
Autres milieux intéressés	BAER AG; Syngenta; consortium- ble.ch; Coop	

Evaluation des modifications de l'art. 37a (nouveau) *Délai transitoire pour la mise en circulation d'organismes génétiquement modifiés* par les participants à la consultation

	Pas de commentaire	Refus	Approbation	Approbation et demande de prolongation de 5 ans
Cantons			AG; AI; AR; BE; BL; BS; FR, GE, GL; GR; JU; LU ¹⁾ ; NE; NW; OW; SG; SH; SO; SZ; TI; UR; VD; VS; ZG; ZH; Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture	
Partis politiques		PDC ²⁾ ; PRD; UDC	PEV; Verts libéraux; PCC;	PCS; Ecologie libérale; Les Verts; PS

Associations faitières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national			SAB; Union des villes suisses	
Associations faitières de l'économie		USAM; economiesuisse; SSIC; Avenir Suisse	USP	
Autres associations économiques et organisations professionnelles		Académies suisses des sciences; fial; Gen Suisse; Chambre de commerce des deux Bâle; Internutrition; VSF	Agora ³⁾ ; Agridea; Agrifutura; Association suisse des vigneron-encaveurs; Centre patronal ³⁾ ; Fédération des Entreprises Romandes ³⁾ ; GastroSuisse; ASPBP; USPF; FSPC; UPSV	anthrosana; Basler Appell gegen Gentechnologie; BIO SUISSE; Bioterra; EcoSolidar; Gen Au Rheinau; IP Suisse; Kleinbauern-Vereinigung; Les jardins de cocagne; STOP OGM; ASPO/Bird Life; GTG; SKS;Uniterre
Organisations de protection de l'environnement habilitées à recourir				aefu; Greenpeace; pro natura; WWF Suisse
Tribunal fédéral, commissions et institutions fédérales	CENH	Conseil des EPF; CSST	BFC; Institut fédéral de recherches WSL	
Autres milieux intéressés		Syngenta; consortium-ble.ch		BAER AG, Coop

¹⁾ Si le canton de Lucerne approuve un nouveau moratoire relatif à la mise en circulation, il demande néanmoins que soit examinée une réglementation divergente permettant une pratique plus flexible en matière d'autorisations

²⁾ Le PDC suisse porte un regard critique sur la prolongation du moratoire, mais considère néanmoins qu'il est opportun d'attendre en tout état de cause les conclusions du PNR 59 avant d'octroyer des autorisations.

³⁾ Si Agora, le Centre Patronal et la Fédération des Entreprises Romandes approuvent cette disposition, ils portent cependant un regard critique sur le moratoire

Ralliement à certaines prises de position:

Prise de position	Ralliement complet de	Ralliement pour le surplus de
GTG		Anthrosana; BAER AG; Basler Appell gegen Gentechnologie
Internutrition		fial
Association suisse pour la recherche en alimentation		fial

Union suisse des paysans	USPF, Association suisse des vigneron-encaveurs	
VKMB	IP-Suisse, Bio-Suisse, Bioterra	
WWF	ASPO Bird Life, Pro Natura	

Se sont abstenus/ont renoncé à prendre position:

La DTAP, le Tribunal fédéral, la CFBSB, la CFNP, l'Union patronale suisse, le FNS et la COMCO.

4 Remarques relatives au projet

4.1 Remarques générales

Le FNS renonce à se prononcer sur le projet et fait remarquer que le PNR 59 suit son cours indépendamment de toute décision politique relative à la prolongation du moratoire sur les OGM. Le Conseil fédéral devrait recevoir dans les temps le rapport intermédiaire prévu pour fin 2009, lequel contiendra d'une part les premiers enseignements provisoires tirés des projets du PNR 59 actuellement en cours, et d'autre part une présentation récapitulative des connaissances internationales disponibles sur les plantes génétiquement modifiées.

Les Académies suisses des sciences soulignent que l'actuelle LGG, combinée à l'ordonnance sur la dissémination dans l'environnement révisée, concrétise de manière suffisante le principe de précaution. Elles indiquent par ailleurs que les compétences spécialisées doivent être assurées à long terme si les critères d'autorisation de dissémination au sens de l'art. 6, al. 3, LGG se fondent sur les connaissances scientifiques les plus récentes.

Pour le SAB, il est particulièrement important que la Suisse s'engage pour la biodiversité conformément à la Convention alpine; les plantes de culture et les plantes sauvages, ainsi que les espèces végétales locales et régionales et les races indigènes doivent être promues.

Avenir Suisse remarque que les mythes en matière de politique agricole ont creusé dans ce domaine une importante fracture entre l'élite politique et la population, et qu'une rhétorique de la peur empêche tout discours raisonnable. Il incombe aux autorités de remédier à cette situation en corrigeant les idées fausses répandues dans le public.

Dans sa prise de position, Syngenta ajoute que certains passages du rapport explicatif sont incomplets, voire inexacts, ou interprètent les documents de base de manière erronée (notamment aux chapitres 1.5, 3.1, 3.2 et 5.2); elle a envoyé, par la suite, des remarques détaillées à ce sujet.

4.2 Remarques article par article

4.2.1 Art. 35, al. 1

Aucune remarque n'a été formulée sur l'art. 35, al. 1, phrase introductive, ni sur les let. *d* et *g*, al. 2 et 3.

4.2.2 Art. 12a (nouveau) Procédure d'opposition

La réglementation, au niveau de la loi, du droit d'opposition et du droit de recours en cas de dissémination d'OGM est largement approuvée et saluée par tous les participants à la consultation qui se sont exprimés sur ce point.

Certains partis, organisations professionnelles, organisations économiques, organisations de protection de l'environnement habilitées à recourir et autres milieux intéressés demandent toutefois que le droit de recours des associations soit étendu à la dissémination expérimentale, ce qui améliorerait la qualité de la procédure d'autorisation (anthrosana; aefu; Basler Appell gegen Gentechnologie; BIO SUISSE; Bioterra; PCS; EcoSolidar; Gen Au Rheinau; Greenpeace; Les Verts; IP Suisse; Kleinbauernvereinigung; Les jardins de cocagne; pro natura; ASPO/Bird Life; GTG; PS; SKS; STOP OGM; Uniterre; WWF Suisse).

Le cercle des organisations habilitées à recourir devrait également être élargi aux organisations paysannes et aux organisations de consommateurs, car les décisions relatives aux faits régis par la loi sur le génie génétique concernent non seulement l'environnement, mais également l'économie agricole et forestière et les intérêts des consommateurs (anthrosana; aefu; Basler Appell gegen Gentechnologie; BIO SUISSE; Bioterra; Ecologie libérale; EcoSolidar; Gen Au Rheinau; Greenpeace; Les Verts; IP Suisse; Kleinbauernvereinigung; Les jardins de cocagne; pro natura; ASPO/Bird Life; GTG; PS; SKS STOP OGM; Uniterre; WWF Suisse). Il conviendrait en outre d'accorder à ces cercles un droit d'être consultés correspondant à leur intérêt et à leur mérite (PCS).

Pour la CENH, la réglementation prévue restreint drastiquement les possibilités d'opposition en comparaison d'autres procédures d'autorisation. Elle fait remarquer que le cercle des tiers concernés habilités à faire valoir des droits de parties est susceptible de varier durant la procédure ou la dissémination, car la qualité pour agir résulte des conditions environnementales ou des caractéristiques biologiques des organismes à disséminer. La CENH considère que, dans un tel cas, une nouvelle publication dans la Feuille officielle est nécessaire afin d'accorder aux nouveaux intéressés le droit de faire valoir leur qualité de parties. Par souci de transparence, elle réclame que le rapport explicatif contienne une indication dans ce sens.

4.2.3 Art. 37a (nouveau) Délai transitoire pour la mise en circulation d'organismes génétiquement modifiés (prolongation du moratoire)

4.2.3.1 Adoption de la proposition du Conseil fédéral

A l'exception de Lucerne, tous les cantons approuvent la prolongation du moratoire. Certes, le canton de Lucerne approuve sur le principe l'aménagement de conditions permettant de surseoir à l'octroi d'autorisations de mise en circulation d'OGM au-delà de l'échéance de l'actuel moratoire. Néanmoins, se référant à la préservation du pôle de recherche suisse, il considère que les conclusions du PNR 59 et les éventuelles démarches législatives qu'elles rendront nécessaires pourraient déjà être disponibles et envisagées avant l'échéance d'un nouveau moratoire. Il demande dès lors une réglementation divergente de la prolongation proposée, qui permettrait d'adapter la pratique en matière d'autorisations aux connaissances

scientifiques. Il pourrait s'agir d'un moratoire de fait relatif à la mise en circulation applicable au-delà du délai constitutionnel fixé au 27 novembre 2010 ou d'une réglementation légale qui sursoit à l'octroi d'autorisations de mise en circulation d'OGM pendant un délai maximal.

Les cantons motivent leur consentement à une prolongation du moratoire de la manière suivante: il convient d'attendre les résultats du Programme national de recherche 59 relatif à « l'utilité et aux risques de la dissémination expérimentale des plantes génétiquement modifiées » (PNR 59) afin de tenir compte des doutes exprimés par la population (Argovie, Fribourg, Genève, Nidwald, Obwald, Uri, Valais, Zurich), d'aménager des conditions-cadre pour la production d'aliments contenant des OGM (Obwald, Uri) et de disposer ainsi de bases de décision scientifiques afin de pouvoir, le cas échéant, édicter les réglementations légales nécessaires (Argovie, Appenzell Rhodes-Extérieures, St-Gall).

Ils souhaitent que la lumière soit faite sur la coexistence de cultures de plantes génétiquement modifiées et de plantes cultivées de manière conventionnelle (Glaris, Soleure, Valais, Zurich) ou, de manière générale, sur l'évaluation des bénéfices et des risques (Bâle-Campagne, Grisons, Valais, Zoug). Les cantons de Schwyz et du Valais s'intéressent plus particulièrement à la question de savoir si les organismes dont le patrimoine génétique a été modifié mettent en danger les cultures respectant les exigences des prestations écologiques requises ou de la production agricole biologique.

Certains cantons considèrent que le label « sans OGM » constitue un avantage important de l'agriculture suisse sur le marché (Berne, Genève, Grisons, Soleure, Schwyz) pour s'imposer au sein des marchés agricoles qui continuent de se libéraliser. Les cantons du Jura, du Valais et du Tessin ne voient pas d'intérêt à l'utilisation des OGM pour l'agriculture suisse. Genève et le Tessin soutiennent la prolongation du moratoire d'autant plus qu'ils connaissent déjà des réglementations cantonales destinées à promouvoir une agriculture exempte d'OGM. Le canton de Bâle-Ville approuve également une telle prolongation en raison de la discussion politique actuelle et des travaux de recherche encore en cours, mais estime que, dans l'intérêt de la Suisse en tant que pôle économique et pôle de recherche, le moratoire ne doit pas être prolongé au-delà de 2013 et qu'il y a lieu de pourvoir à la création d'un cadre juridique durable. Il souligne par ailleurs que le moratoire suisse n'est pas conforme au droit de la Communauté européenne et pourrait être considéré comme un obstacle non tarifaire au commerce, et demande que la conformité aux engagements internationaux soit examinée ponctuellement.

Les cantons de Fribourg, Genève, du Jura, de Lucerne, Nidwald, Schwyz et Uri saluent expressément le fait que la prolongation du moratoire soit réglementée au niveau de la loi. Afin d'aligner la version française de l'article à l'allemande, le canton de Vaud propose une modification linguistique, à savoir le remplacement de « ne doit » par « ne peut » pour le terme allemand « dürfen ».

La Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture soutient à l'unanimité la prolongation du moratoire, notamment en raison du fait que les résultats des travaux scientifiques en cours ne sont pas encore disponibles. En effet, de tels résultats contribueraient de manière significative à une discussion objective sur une admission ultérieure du génie génétique dans l'agriculture.

Diverses associations professionnelles, les Verts libéraux, le PCC, le Bureau fédéral de la consommation, le WSL et l'USP saluent la prolongation du moratoire proposée par le Conseil fédéral pour une durée limitée à trois ans. Ils avancent les motifs suivants:

De manière générale, il est nécessaire de disposer de davantage de temps

La SAB estime qu'il faut prendre le temps d'édicter des dispositions optimales en matière de protection de l'agriculture traditionnelle. GastroSuisse souligne également qu'il conviendra de mener une discussion approfondie sur les chances et les risques du génie génétique avant l'échéance de la prolongation du moratoire, en novembre 2013.

Il faut attendre les résultats du PNR 59

D'importantes questions relatives à l'implication du génie génétique dans l'agriculture ne pourront pas trouver de réponse d'ici à 2010, car le PNR 59, qui constitue une base essentielle de recherche et de décision, ne sera pas encore achevé à ce moment-là (Agora; agridea; Centre Patronal; Ecologie libérale; Fédération des Entreprises Romandes; GastroSuisse; les Verts libéraux; SAB, FSPC; USP; STOP OGM). L'imbrication étroite, en Suisse, du paysage agricole et du paysage naturel génère des risques qui doivent faire l'objet de recherches spécifiques (WSL; SAB). C'est précisément l'objectif du PNR 59 qui revêt dès lors une importance nationale et correspond à un besoin de la population, laquelle a accepté par le passé le moratoire de cinq ans (WSL). Pour l'USPF, les résultats du PNR 59 sont d'autant plus pertinents que le secteur agricole est préoccupé par les éventuelles questions relatives à la responsabilité et redoute que celles-ci soient reportées sur les agriculteurs en tant que derniers maillons de la chaîne de production. Le WSL fait par ailleurs remarquer que les résultats et les enseignements tirés du PNR 59 devront ensuite être évalués par des observateurs indépendants avant de faire l'objet de discussions dans un contexte sociopolitique et qu'une décision largement plébiscitée puisse être prise sur d'éventuelles disséminations d'OGM dans l'agriculture. Les Verts libéraux et l'USPF soulignent à cet égard que le moratoire ne menace pas le pôle de recherche suisse.

L'absence d'OGM, une chance pour l'agriculture suisse

Agora, Agrifutura, les Verts libéraux et la SAB considèrent que les produits agricoles suisses ont une chance sur les marchés locaux et internationaux s'ils se distinguent de manière crédible par une qualité écologique particulière; pour cela, l'agriculture suisse doit se profiler comme une agriculture naturelle et exempte d'OGM.

Rejet par la population

Divers participants font remarquer que la majorité de la population adopte une attitude de rejet à l'égard des OGM (Agora; SAB; USPF) et qu'à l'heure actuelle, il n'existe ni pour l'agriculture, ni pour les consommateurs de besoin impératif de recourir à des OGM dans la production des denrées alimentaires (Verts libéraux; SAB). Pour l'ASPBP, les émotions que suscite la question de l'utilisation d'OGM dans les aliments de base doivent être prises au sérieux; en effet, un grand nombre de consommateurs considèrent cette intervention dans la nature comme inquiétante, et de nombreux clients de même que les boulangers estiment qu'il est aujourd'hui inconcevable que le pain quotidien puisse se composer à l'avenir de blé génétiquement modifié.

L'UPSVM souligne que tant la production standard « AQ Viande Suisse » que le label de la Confédération « Suisse. Naturellement » excluent les aliments pour animaux génétiquement modifiés et que la renonciation de fait à l'utilisation de tels aliments, associée au moratoire, éclaire davantage les questions liées à l'étiquetage. Si le moratoire prend fin trop tôt, l'UPSVM s'attend à de nouvelles discussions sur la déclaration de la viande, compliquant ainsi les débats publics sur la production de la viande avec des OGM.

Remarques complémentaires:

Le WSL relève que les connaissances sur les risques potentiels en cas de croisement d'espèces ligneuses (p. ex. de variétés de pommes et de poires) font largement défaut à ce jour (WSL).

Agora, le Centre Patronal et la Fédération des Entreprises Romandes portent un regard critique sur une prolongation du moratoire, mais considèrent néanmoins qu'il est judicieux d'attendre dans tous les cas les résultats du PNR 59 avant de délivrer des autorisations.

L'USP et la FSPC soutiennent expressément le fait que la recherche ne tombe toujours pas sous le coup du moratoire. Ces deux associations estiment par ailleurs judicieux de formuler la prolongation au niveau de la loi de façon à ce que des procédures de demande d'autorisation puissent être introduites avant le 27 novembre 2013. Agora et le Centre Patronal soulignent à cet égard que le moratoire ne doit pas être prolongé de plus de trois ans.

4.2.3.2 Demande d'une prolongation du moratoire de plus longue durée

D'autres associations professionnelles, certains partis, certaines organisations de protection de l'environnement habilitées à recourir et certains milieux intéressés ne se contentent pas de saluer la prolongation proposée par le Conseil fédéral, mais réclament même une prolongation de cinq ans, soit jusqu'en 2015. Ils motivent leur demande de la manière suivante:

Il convient d'attendre les résultats du PNR 59 et de les discuter de manière approfondie

Des questions comme celle de la réglementation de la coexistence ou celle du monitoring des OGM sont complexes et, une fois les résultats du PNR 59 disponibles, les débats public et parlementaire nécessaires dureront au-delà de 2013 (anthrosana; aefu; BAER AG; Basler Appell gegen Gentechnologie; Bioterra; PCS; EcoSolidar; Gen Au Rheinau; Greenpeace; Les Verts; IP Suisse; Kleinbauern-Vereinigung; Les jardins de cocagne; pro natura; ASPO/Bird Life; GTG; PS; SKS; STOP OGM; Uniterre; WWF Suisse, Coop). Ce d'autant plus qu'il est à prévoir que les résultats du PNR 59 susciteront des controverses quant à leur pertinence par rapport à la prolongation du moratoire (aefu; Basler Appell gegen Gentechnologie; Bioterra; EcoSolidar; Gen Au Rheinau; Greenpeace; pro natura; ASPO/Bird Life; GTG; SKS; Uniterre; WWF Suisse). BIO SUISSE fait remarquer à cet égard que le calendrier initial du PNR 59 n'est manifestement déjà plus respecté et que des retards supplémentaires sont probables. Par ailleurs, les résultats du PNR 59 devront être transposés de manière sérieuse dans le processus législatif, ce qui ne sera pas possible d'ici novembre 2013 (BIO SUISSE).

Pour BIO SUISSE se pose la question de savoir si le monde politique approuve, sur le principe, l'utilisation d'OGM dans l'agriculture; une telle décision nécessitera un temps considérable une fois les résultats du PNR 59 disponibles. Et si le monde politique parvient à la conclusion que la renonciation aux OGM constitue une meilleure solution pour la Suisse, la LGG devra être modifiée en conséquence, ce qui ne sera pas non plus réalisable d'ici à novembre 2013.

Des solutions de coexistence doivent être trouvées avant de renoncer au moratoire

Selon de nombreux participants à la consultation, le moratoire ne saurait être suspendu tant que des solutions de coexistence n'ont pas été trouvées; or, c'est précisément dans ce domaine complexe que l'on est confronté à des résultats contradictoires, tant en Suisse que dans l'espace européen (aefu; Basler Appell gegen Gentechnologie; EcoSolidar; Gen Au Rheinau; Greenpeace; Les verts; Les jardins de cocagne; ASPO/Bird Life; GTG; PS; SKS; Uniterre; WWF Suisse). Tant qu'il n'est pas possible de pratiquer la coexistence, les consommateurs se voient privés de leur liberté de choix (SKS). Pour BIO SUISSE et le Centre Patronal, une fois les résultats du PNR disponibles, une ordonnance relative à la coexistence et une série de modifications législatives seront nécessaires, mais ne pourront être concrétisées d'ici à novembre 2013.

Gen Au Rheinau fait remarquer que la Suisse fait figure de pionnière de l'agriculture biologique et de chef de file dans toute l'Europe dans ce domaine en pleine croissance; ces nouvelles formes de cultures innovantes doivent être préservées au titre de valeurs ajoutées et il faut prévenir toute souillure des surfaces cultivées grâce à une solution de coexistence praticable.

Rejet par la population

La majorité de la population suisse soutient un moratoire à long terme et une grande majorité approuve, comme par le passé, une agriculture exempte d'OGM (aefu; Basler Appell gegen Gentechnologie; Bioterra; Coop; PCS; EcoSolidar; Gen Au Rheinau; Greenpeace; Les Verts; pro natura; ASPO/Bird Life; GTG; PS; SKS; STOP OGM; Uniterre; WWF Suisse). SKS souligne également que les consommateurs adoptent une attitude sceptique, voire hostile, 11/25

vis-à-vis des denrées alimentaires contenant des OGM, lesquelles ne sauraient dès lors leur être imposées; il n'est donc pas nécessaire que l'agriculture suisse produise de telles denrées.

Les OGM utilisés dans le commerce ne constituent pas une option pour l'agriculture suisse

Les caractéristiques dominantes des OGM utilisés dans le commerce ne sont pas conciliables, même à moyen terme, avec la stratégie suisse en matière de qualité et aux objectifs écologiques de la politique agricole suisse (aefu; Basler Appell gegen Gentechnologie; Bioterra; EcoSolidar; Gen Au Rheinau; Greenpeace; Les Verts; pro natura; ASPO/Bird Life; GTG; PS; SKS; STOP OGM; Uniterre; WWF Suisse, Coop).

L'absence d'OGM, une chance pour l'agriculture suisse

Pour la SKS et Coop Suisse, la stratégie axée sur la qualité (produits proches de la nature et de grande qualité) constitue la seule voie qui promet à l'agriculture suisse un avenir sous l'angle d'un accord de libre-échange dans le secteur agricole avec l'UE ou, de manière générale, de marchés qui s'ouvrent. Les denrées alimentaires contenant des OGM sont incompatibles avec une telle stratégie. Coop Suisse et Uniterre font remarquer à cet égard que la Suisse est le seul pays à exclure complètement les OGM, y compris dans les aliments pour animaux. La conjonction des trois attributs « proche de la nature, écologique et durable » constitue un caractère distinctif (« unique selling point ») de l'agriculture suisse et s'avère incompatible avec l'utilisation d'aliments contenant des OGM. Le VKMB, dont la prise de position est partagée par IP-Suisse, Bio-Suisse et Bioterra, développe des arguments similaires. Coop Suisse suggère en outre de renforcer encore à l'avenir la protection de cette singularité, par exemple en modifiant l'ordonnance sur l'étiquetage et la publicité des denrées alimentaires, par trop restrictive. BIO SUISSE souligne également que la LGG ne doit pas torpiller des intérêts supérieurs, notamment le positionnement de la Suisse à l'étranger fondé sur le niveau écologique élevé et l'absence d'OGM dans les produits agricoles suisses.

Diverses autres organisations se disent aussi convaincues qu'une prolongation du moratoire aura des effets positifs sur la demande en produits agricoles suisses, tant en Suisse qu'à l'étranger (aefu; Basler Appell gegen Gentechnologie; Bioterra; EcoSolidar; Gen Au Rheinau; Greenpeace; Les Verts; pro natura; ASPO/Bird Life; GTG; PS; SKS; STOP OGM; Uniterre; WWF Suisse).

BAER AG est d'avis que le moratoire a largement fait ses preuves, tant sous l'angle de la confiance des consommateurs suisses que sous celui des exportations. La nouvelle propriétaire de BAER AG, le groupe français Lactalis actif dans le monde entier, confirme elle aussi l'avantage que constitue une production suisse exempte d'OGM et attribue une grande valeur au pôle de production suisse qui ne recourt pas aux OGM.

Situation au sein de l'UE

Pour BIO SUISSE, le contexte européen montre que l'opposition aux produits contenant des OGM est énorme, et opposition va toujours de pair avec retards considérables dans les processus politiques (BIO SUISSE). D'autres organisations encore se réfèrent, dans leurs prises de position, à la situation de blocage durable qui affecte la procédure d'autorisation au sein de l'UE (aefu; Basler Appell gegen Gentechnologie; EcoSolidar; Gen Au Rheinau; Greenpeace; Les Verts; ASPO/Bird Life; GTG; PS; SKS; STOP OGM; Uniterre; WWF Suisse).

De nombreux participants à la consultation soulignent que le moratoire ne concernera pas le pôle de recherche suisse, et ce même à plus long terme, et que la recherche suisse sur les risques liés aux OGM a pu, au contraire, bénéficier de ressources financières plus importantes grâce au moratoire (aefu; Basler Appell gegen Gentechnologie; EcoSolidar; Gen Au Rheinau; Greenpeace; GRÜNE; pro natura; ASPO/Bird Life; GTG; PS; SKS; WWF Suisse). Par ailleurs, la dissémination expérimentale a pu être poursuivie (Uniterre). A cela s'ajoute que la problématique de la distance à respecter entre cultures génétiquement

modifiées et réserves naturelles n'est pas résolue, ce point devant encore faire l'objet de discussions en Suisse (aefu; Basler Appell gegen Gentechnologie; EcoSolidar; Gen Au Rheinau; Greenpeace; Les Verts; pro natura; ASPO/Bird Life; GTG; PS; SKS; WWF Suisse). Enfin, le monitoring environnemental destiné à surveiller les éventuelles conséquences pour l'environnement n'est pas au point (aefu; Basler Appell gegen Gentechnologie; EcoSolidar; Gen Au Rheinau; Greenpeace; Les Verts; pro natura; ASPO/Bird Life; GTG; PS; SKS; STOP OGM; WWF Suisse).

Remarques complémentaires sur l'art. 37a nouveau LGG:

Le Basler Appell gegen Gentechnologie fait remarquer qu'il s'oppose au principe même de toute utilisation d'organismes génétiquement modifiés, raison pour laquelle il n'a pas soutenu l'initiative demandant un moratoire. Greenpeace relève également qu'en raison des motifs invoqués dans sa prise de position, elle réclame une interdiction de principe de cultiver ou mettre en circulation des organismes génétiquement modifiés, et joint une liste importante de références établissant que la culture de plantes génétiquement modifiées menace l'environnement.

4.2.3.3 Rejet de la proposition du Conseil fédéral

D'autres associations professionnelles, partis, organisations économiques et institutions fédérales rejettent la prolongation du moratoire et demandent que l'article soit purement et simplement supprimé. Ils avancent les motifs suivants:

Mise en danger des pôles économique et de recherche suisses / hostilité à l'innovation

De nombreuses organisations sont convaincues que le moratoire sur les OGM menace la Suisse en tant que pôle technologique, pôle économique et pôle de recherche (USAM; economiesuisse; PRD; Gen Suisse; Chambre de commerce des deux Bâle), en ce sens qu'il compromet l'innovation ou l'acquisition de savoir-faire (Gen Suisse, SSIC; Syngenta). Pour Gen Suisse, l'utilisation croissante des biotechnologies vertes au niveau mondial soutient parallèlement, de façon importante, la recherche et l'innovation dans ce domaine; elle renvoie à cet égard aux investissements de plusieurs millions prévus dans le monde entier.

Dans le domaine agricole, une prolongation du moratoire enverrait un signal biaisé en ce qui concerne l'importance de l'innovation et du progrès technologique (Syngenta). L'agriculture suisse s'en trouverait affaiblie et cela reporterait la possibilité de lui donner de nouvelles impulsions. En effet, les nouvelles technologies renforceraient sa capacité concurrentielle, les OGM permettant par exemple de résoudre le problème de la pourriture des pommes de terre ou le feu bactérien (economiesuisse; Gen Suisse;). Pour le CSST, Internutrition, SSIC et l'UDC, l'interdiction de certaines technologies ne permet pas de garantir la capacité concurrentielle de l'agriculture suisse.

Quelques participants à la consultation font remarquer qu'une prolongation du moratoire renforcerait l'attitude de rejet du public vis-à-vis du génie génétique (consortium-ble.ch), ce qui serait extrêmement dommageable et contre-productif pour l'agriculture, la recherche et l'industrie (VSF). Une interdiction stigmatiserait cette technologie qui a fait ses preuves entre-temps et le climat ne serait pas favorable à une Suisse innovante et créative, ni au pôle de recherche et au marché du travail (Internutrition);

Pour economiesuisse, en repoussant la décision définitive, le gouvernement se montre hostile à la technologie, lésant ainsi l'économie suisse dans sa globalité. Gen Suisse relève elle aussi la grande importance économique des innovations et du transfert de technologies pour la Suisse et invoque qu'une interdiction d'utiliser une technologie rend un transfert pratiquement impossible.

Mise en danger du pôle de recherche suisse

Pour l'UDC, une prolongation du moratoire envoie des signaux négatifs au pôle de recherche suisse. Pour Syngenta aussi, l'attitude foncièrement critique qui sous-tend le projet et l'interdiction, ancrée dans la loi par le moratoire, d'utiliser la technologie concernée entravent les activités entrepreneuriales de recherche et d'innovation, ont des répercussions négatives sur l'activité de recherche dans les hautes écoles suisses et envoient des signaux discutables dans le contexte international. C'est en particulier à la relève scientifique que la prolongation du moratoire enverrait le signal biaisé selon lequel la biotechnologie végétale ne serait pas une branche scientifique attractive (Conseil des EPF; Gen Suisse). D'autres organisations soulignent qu'à l'heure actuelle déjà, la recherche suisse est fortement freinée par le moratoire dans le domaine du génie génétique vert et que les expériences tirées de cet actuel moratoire ont démontré ses effets défavorables, en ce sens que le nombre d'étudiants et de doctorants suisses en biotechnologie végétale tend vers zéro (CSST; Conseil des EPF; PRD; Gen Suisse; Chambre de commerce des deux Bâle; consortium-ble.ch). Cette situation s'avère d'autant plus critique que le maintien des compétences, notamment en vue d'évaluer les éventuelles disséminations expérimentales futures, s'en trouve compromis (Conseil des EPF; Gen Suisse; Chambre de commerce des deux Bâle). En revanche, renoncer à prolonger le moratoire donnerait à la recherche le signal qu'il vaut la peine d'investir dans le développement de nouvelles technologies en Suisse (fial).

Le moratoire n'est pas compatible avec la Constitution fédérale

Diverses organisations estiment que le moratoire n'est ni nécessaire ni équilibré, qu'il est dès lors disproportionné et constitue ainsi une atteinte discutable, sur le plan constitutionnel, à la liberté économique (economiesuisse; Internutrition; SGCI; Syngenta). Le moratoire n'est pas non plus compatible avec la Constitution fédérale, car, compte tenu de l'état global des connaissances disponibles, il n'existe aucune raison de qualifier d'abus au sens de l'art. 120, al 1, Cst. toute mise en circulation de moyens de production agricoles génétiquement modifiés. La Confédération ne saurait donc intervenir de manière restrictive dans ce domaine (Internutrition; SSIC).

Le moratoire n'est pas compatible avec les engagements internationaux

Le moratoire n'est pas compatible avec les engagements internationaux de la Suisse, p. ex. dans le cadre de l'OMC (Internutrition; fial; SSIC) ou dans celui du Protocole de Cartagena (Internutrition; SSIC).

Enjeux globaux pour l'agriculture

De manière générale, la modification de conditions-cadre au niveau international nécessite des innovations, et il faut mettre en œuvre toutes les possibilités, idées et technologies disponibles pour combattre et chercher à résoudre notamment les augmentations de prix et, de manière générale, la crise alimentaire (Internutrition; SSIC; Syngenta). C'est ainsi que, dans le domaine du génie génétique vert, se profilent des opportunités de répondre aux exigences croissantes en matière de production durable sur des sols plus exigeants, dans des conditions climatiques changeantes ou en cas de pénurie d'eau (Conseil des EPF; Internutrition). Le PRD considère, lui aussi, que le génie génétique vert contribue de manière incontournable à la lutte contre la faim dans le monde et à la préservation des ressources alimentaires dans le monde.

L'agriculture suisse ne peut pas se soustraire à l'avenir aux défis globaux et à la préservation des ressources alimentaires. Elle doit aussi assumer une responsabilité au niveau global et a besoin, pour cela, d'une recherche innovante et orientée vers l'avenir, qui ne soit pas entravée par un moratoire (consortium-ble.ch). Or, la prolongation du moratoire ne contribue pas à trouver une solution aux problèmes et aux enjeux de l'agriculture suisse et globale (consortium-ble.ch). La recherche suisse doit continuer, elle aussi, à être capable de contribuer à résoudre les problèmes urgents dans le domaine de l'alimentation (p. ex. en produisant des espèces résistantes à la sécheresse ou des variétés enrichies en substances nutritives) comme dans celui de la protection climatique et de l'agriculture durable (Gen Suisse).

La protection contre les OGM est assurée

Le régime d'autorisation extrêmement sévère de la LGG assure déjà la protection des êtres humains, des animaux et de l'environnement (CSST; economiesuisse; PRD; fial; Internutrition; SSIC; UDC). Le PDC préconise également une réglementation légale en matière d'OGM, mais considère que la LGG actuelle est suffisante, car elle institue déjà un garde-fou adapté et un contrôle efficace. Une application cohérente de la LGG et de l'ordonnance sur la dissémination dans l'environnement empêche, à l'heure actuelle déjà, une utilisation des OGM susceptible de présenter des risques potentiels selon l'état actuel des connaissances (Académies suisses des sciences; USAM; PRD). Par ailleurs, la consommation et la culture de produits génétiquement modifiés ne se sont pas avérées problématiques dans les conditions actuelles; dans le monde entier, des millions d'êtres humains consomment depuis des années des produits génétiquement modifiés sans qu'on ait pu constater d'altération de leur état de santé ou de l'environnement spécifiquement imputable à l'utilisation du génie génétique dans l'agriculture (PRD; Gen Suisse; consortium-ble.ch; VSG).

Le moratoire est injustifiable sous l'angle scientifique

Il existe à l'étranger un nombre suffisant de bases et d'expériences pour prendre une décision de principe sur l'utilisation de plantes génétiquement modifiées (Chambre de commerce des deux Bâle; Internutrition; SSIC) et trancher en faveur d'une procédure d'autorisation stricte (economicsuisse; fial; Syngenta). D'un point de vue scientifique, il n'existe aucun motif de prolonger le moratoire (economicsuisse; fial; Chambre de commerce des deux Bâle; SSIC; Syngenta; consortium-ble.ch).

Plus particulièrement dans le domaine de la coexistence, il existe un grand nombre d'études très détaillées et il ne faut pas s'attendre à de nouvelles découvertes en la matière (PRD; consortium-ble.ch). Le PRD considère ainsi que rien ne s'oppose à l'élaboration immédiate d'une ordonnance relative à la coexistence (PRD). Pour consortium-ble.ch, compte tenu de l'état des connaissances actuellement disponibles, la coexistence constitue un problème politique et non scientifique. Les Académies suisses des sciences et le Conseil des EPF considèrent également que l'importance des résultats du PNR 59 est surestimée, en ce sens que, s'ils sont susceptibles de faciliter les réflexions du monde politique, ils ne peuvent se substituer à une évaluation politique. A cet égard, les Académies suisses des sciences font remarquer que les résultats centraux du PNR 59 relatifs à la sécurité et aux risques potentiels des OGM ainsi qu'à la coexistence entre cultures avec et sans OGM seront disponibles dans les délais selon les indications fournies par des chercheurs qui y participent. Pour consortium-ble.ch, il ne se justifie pas, objectivement, et il est trompeur de lier la prolongation du moratoire aux résultats du PNR 59, car cela génère des attentes excessives et augmente la pression politique sur le programme de recherche (Gen Suisse; consortium-ble.ch).

Le moratoire est superflu compte tenu de la durée de la procédure d'autorisation

La procédure d'autorisation à plusieurs niveaux étant contraignante et coûteuse en temps, un moratoire dissuade les entreprises de s'y risquer (economicsuisse; Chambre de commerce des deux Bâle). Par ailleurs, compte tenu de la durée des procédures, on ne peut certainement pas s'attendre à ce que des autorisations soient délivrées avant 2013 (Académies suisses des sciences; Conseil des EPF; fial; Chambre de commerce des deux Bâle; Internutrition; SSIC; VSF). Le VSF est convaincu que, même sans moratoire, il n'y aurait pas à ce jour de cultures de plantes génétiquement modifiées en raison des contraintes légales.

Le marché doit jouer son rôle

Les Académies suisses des sciences reconnaissent que le label « sans OGM » a des incidences positives sur l'agriculture dans le contexte actuel, mais se demandent si des déclarations de produits transparentes, plutôt qu'un moratoire, n'auraient pas les mêmes effets. En revanche, le PRD se dit persuadé qu'une agriculture sans OGM est possible en

Suisse même sans moratoire, p. ex. par le biais d'une convention conclue par les agriculteurs et aux termes de laquelle ceux-ci renonceraient volontairement à cultiver des plantes génétiquement modifiées. Le PRD part du principe que chaque agriculteur doit être libre de décider lui-même s'il entend recourir ou renoncer en connaissance de cause au génie génétique vert; l'USAM et l'UDC considèrent la prolongation du moratoire comme une mise sous tutelle des agriculteurs et des consommateurs. Le PRD et le VSF estiment que, dans ce domaine également, le marché s'autorégulerait et doutent que la demande soit suffisante pour justifier la culture de tels produits.

L'absence d'OGM n'est qu'un mythe

Le VSF estime que le moratoire corrobore l'impression que la production agricole et les denrées alimentaires sont exemptes d'OGM en Suisse. Or, il y a longtemps déjà que le génie génétique a envahi la chaîne des denrées alimentaires en Suisse. Par ailleurs, une prolongation du moratoire met en cause la crédibilité de notre politique: la Suisse interdit une technologie, mais accepte l'importation de denrées alimentaires produites par le biais de cette même technologie proscrite.

D'autres participants avancent en outre qu'une prolongation du moratoire sur les OGM pourrait constituer le premier pas vers une interdiction définitive (USAM; Chambre de commerce des deux Bâle; UDC) et que, dans une période économiquement difficile, l'interdiction de technologies est en principe une mauvaise réponse (Internutrition).

Remarques complémentaires et propositions relatives à l'art. 37a nouveau LGG:

Les Académies suisses des sciences invitent en outre le Conseil fédéral, voire le Conseil fédéral et le Parlement, à suivre attentivement les développements dans le domaine de la biotechnologie végétale, à prendre au sérieux les éventuels signaux négatifs et à prendre des mesures ciblées afin d'assurer les compétences nécessaires en matière de recherche sur les risques et les conséquences des disséminations d'OGM.

La Chambre de commerce des deux Bâle fait une demande subsidiaire pour le cas où le Parlement approuverait une prolongation du moratoire jusqu'en 2013. Elle s'oppose en tout état de cause à une prolongation allant au-delà de cette échéance et demande que d'ici-là, il soit procédé dans les règles à toutes les autres vérifications nécessaires.

Le consortium-ble.ch suggère de tenir compte, dans le cadre de la modification de la LGG, des expériences pratiques réalisées jusqu'alors et de créer des conditions-cadre plus favorables à la recherche. Il s'agit notamment de concrétiser la question de la qualité de partie et d'introduire des éléments concrets permettant d'impliquer la responsabilité des groupements défendant un idéal qui encourageraient des actions perturbatrices et des actes de vandalisme. Il convient également d'édicter des dispositions pénales destinées à prévenir de tels actes.

5 ANNEXES

Annexe A Liste des destinataires

Konferenzielle Vernehmlassung für eine Änderung des Gentechnikgesetzes zur Verlängerung des Moratoriums in der Landwirtschaft

Procédure de consultation conférentielle relative à la modification de la loi sur le génie génétique en vue de la prolongation du moratoire pour la production agricole

Liste der Adressaten

Liste des destinataires

1. Kantone / Cantons
2. Politische Parteien / Partis politiques
3. Gesamtschweizerische Dachverbände der Gemeinden, Städte und Berggebiete
Associations faïtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national
4. Spitzenverbände der Wirtschaft / Associations faïtières de l'économie
5. Weitere Wirtschaftsverbände und Fachorganisationen
Autres associations de l'économie et associations professionnelles
6. Beschwerdeberechtigte Umweltschutzorganisationen
Organisations de protection de l'environnement habilitées à recourir
7. Bundesgericht, Eidgenössische Kommissionen und Institutionen
Tribunal fédéral, institutions et commissions fédérales
8. Weitere interessierte Kreise
Autres milieux intéressés

1. Kantone und Fürstentum Liechtenstein / Cantons et Principauté du Liechtenstein

- Staatskanzlei des Kantons Zürich, Kaspar Escher-Haus, 8090 Zürich
- Staatskanzlei des Kantons Bern, Postgasse 68, 3000 Bern 8
- Staatskanzlei des Kantons Luzern, Bahnhofstrasse 15, 6002 Luzern
- Standeskanzlei des Kantons Uri, Postfach, 6460 Altdorf 1
- Staatskanzlei des Kantons Schwyz, Postfach, 6431 Schwyz
- Staatskanzlei des Kantons Obwalden, Rathaus, 6060 Sarnen
- Staatskanzlei des Kantons Nidwalden, Rathaus, 6370 Stans
- Regierungskanzlei des Kantons Glarus, Rathaus, 8750 Glarus
- Staatskanzlei des Kantons Zug, Postfach 156, 6301 Zug
- Chancellerie d'Etat du Canton de Fribourg, Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg
- Staatskanzlei des Kantons Solothurn, Rathaus, 4509 Solothurn
- Staatskanzlei des Kantons Basel-Stadt, Rathaus, Postfach, 4001 Basel
- Landeskanzlei des Kantons Basel-Landschaft, Rathausstrasse 2, 4410 Liestal
- Staatskanzlei des Kantons Schaffhausen, Rathaus, 8200 Schaffhausen
- Kantonskanzlei des Kantons Appenzell Ausserrhoden, Regierungsgebäude, Postfach, 9102 Herisau
- Ratskanzlei des Kantons Appenzell Innerrhoden, Marktgasse 2, 9050 Appenzell
- Staatskanzlei des Kantons St. Gallen, Regierungsgebäude, 9001 St. Gallen
- Standeskanzlei des Kantons Graubünden, Reichsgasse 35, 7001 Chur
- Staatskanzlei des Kantons Aargau, Regierungsgebäude, 5000 Aarau
- Staatskanzlei des Kantons Thurgau, Regierungsgebäude, 8510 Frauenfeld
- Cancelleria dello Stato del Cantone Ticino, Piazza Governo, 6501 Bellinzona
- Chancellerie d'Etat du Canton de Vaud, Château cantonal, 1014 Lausanne
- Chancellerie d'Etat du Canton du Valais, Palais du Gouvernement, 1950 Sion
- Chancellerie d'Etat du Canton de Neuchâtel, Château, 2001 Neuchâtel
- Chancellerie d'Etat du Canton de Genève, Rue de l'Hôtel-de-Ville 2, 1211 Genève 3
- Chancellerie d'Etat du Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont
- Konferenz der Kantonsregierungen, Sekretariat, Haus der Kantone, Speichergasse 6, Postfach 444, 3000 Bern 7
- Regierung des Fürstentums Liechtenstein, Ressort Umwelt, Regierungsgebäude, FL-9490 Vaduz
- Amt für Abfall, Wasser, Energie und Luft, Fachstelle für biologische Sicherheit, Walcheter, 8090 Zürich
- Amt für Lebensmittelkontrolle und Umweltschutz, Mühlerentalstrasse 184, Postfach, 8201 Schaffhausen
- Amt für Lebensmittelkontrolle des Kantons Zug, Zugerstrasse 50, Postfach 262, 6312 Steinhausen
- Amt für Lebensmittelkontrolle des Kantons St. Gallen, Abteilung Gifte und Stoffe, Blarerstrasse 2, 9001 St. Gallen
- Amt für Umwelt, Abteilung Stoffe, Werkhofstrasse 5, 4509 Solothurn
- Amt für Umwelt und Energie des Kantons Obwalden, Dorfplatz 4a, Postfach 1661, 6061 Sarnen
- Amt für Umweltschutz des Kantons Luzern, Postfach, 6002 Luzern
- Amt für Umweltschutz des Kantons Zug, Verwaltungsgebäude 1, Aabachstrasse 5, Postfach, 6301 Zug
- Amt für Umweltschutz des Kantons Uri, Klausenstrasse 4, 6460 Altdorf
- Amt für Umweltschutz des Kantons Glarus, Postgasse 29, 8750 Glarus
- Amt für Umweltschutz des Kantons St. Gallen, Lämmlibrunnenstrasse 54, 9001 St. Gallen
- Amt für Umweltschutz des Kantons Nidwalden, Engelbergstrasse 34, Postfach 1240, 6371 Stans
- Amt für Umweltschutz des Kantons Appenzell Ausserrhoden, Kasernenstrasse 17, 9102 Herisau
- Amt für Umweltschutz des Kantons Appenzell Innerrhoden, Gaiser Strasse 8, 9050 Appenzell
- Amt für Umweltschutz FL, Abteilung umweltgefährdende Stoffe, Abfälle, Altlasten, Störfallvorsorge, Postfach 684, FL-9490 Vaduz
- Bau- und Umweltschutzdirektion des Kantons Basel-Landschaft, Rheinstrasse 29, 4410 Liestal
- Divisione dell'ambiente, Sezione per la protezione dell'aria, dell'acqua, e del suolo, Via Salvioni 2a, 6501 Bellinzona
- Kantonales Labor und Lebensmittelkontrolle Graubünden, Planaterrastrasse 11, 7000 Chur
- Kantonales Labor Aargau, Sektion Chemie- und Biosicherheit, Kunsthausweg 24, 5000 Aarau
- Kantonales Laboratorium Bern, Abteilung Umweltschutz und Gifte, Muesmattstrasse 19, Postfach, 3000 Bern 9
- Kantonales Laboratorium BS, Kontrollstelle für Chemie- und Biosicherheit, Kannenfeldstrasse 2, 4012 Basel

- Kantonales Laboratorium TG, Fachstelle Biosicherheit, Spannerstrasse 20, 8510 Frauenfeld
- Kantonales Laboratorium Zürich, Fehrenstrasse 15, Postfach, 8030 Zürich
- Laboratoire cantonal de Neuchâtel, Rue J.-de-Hochberg 5, Case postale, 2001 Neuchâtel
- Laboratoire cantonal du canton de Fribourg, Chemin du Musée 15, 1700 Fribourg
- Laboratoire cantonal du canton de Valais, Rue Pré-d'Amédée 2, 1950 Sion
- Laboratorium der Urkantone, Föhneneichstrasse 15, Postfach 363, 6440 Brunnen
- Office cantonal de l'inspection et des relations du travail, Rue Ferdinand-Hodler 23, Case postale, 1211 Genève 3
- Office des eaux et de la protection de la nature, Les Champs-Fallats, 2882 St-Ursanne
- Service de la protection de l'environnement, Rue du Tombet 24, Case postale 145, 2034 Peseux
- Service de l'environnement, Route de la Fonderie 2, 1700 Fribourg
- Service de l'environnement et de l'énergie du canton de Vaud, Chemin des Boveresses 155, 1066 Epalinges
- Service des arts et métiers et du travail, Rue du 24-Septembre 1, 2800 Delémont 1
- Service social de protection des travailleurs et des relations du travail, Rue des Cèdres 5, Case postale, 1951 Sion
- Erfa Bio, Dr. Eric Dumermuth, Kantonales Laboratorium Basel-Stadt, Kontrollstelle für Chemie- und Biosicherheit, Kannenfeldstrasse 2, Postfach, 4012 Basel
- Office Phytosanitaire Cantonal, Mr Robert Poitry, 2053 Cernier

2. Politische Parteien / Partis politiques

BDP Bürgerlich-Demokratische Partei der Schweiz PBD Parti Bourgeois-Démocratique Suisse	PBD Suisse Case postale 119 3000 Berne 6
CVP Christlichdemokratische Volkspartei der Schweiz PDC Parti démocrate-chrétien suisse PPD Partito popolare democratico svizzero PCD Partida cristiandemocrata svizra	Case postale 5835 3001 Berne
FDP Freisinnig-Demokratische Partei der Schweiz PRD Parti radical-démocratique suisse PLR Partito liberale-radical svizzero PLD Partida liberaldemocrata svizra	Sekretariat Fraktion und Politik Neuengasse 20 3011 Berne
SP Schweiz Sozialdemokratische Partei der Schweiz PS Parti socialiste suisse PS Partito socialista svizzero PS Partida socialdemocrata da la Svizra	Case postale 7876 3001 Berne
SVP Schweizerische Volkspartei UDC Union Démocratique du Centre UDC Unione Democratica di Centro PPS Partida Populara Svizra	Case postale 8252 3001 Berne
CSP Christlich-soziale Partei PCS Parti chrétien-social PCS Partito cristiano sociale PCS Partida cristian-sociala	Urs Perler Bodenmattstrasse 140 3185 Schmiten

EDU Eidgenössisch-Demokratische Union UDF Union Démocratique Fédérale UDF Unione Democratica Federale	Case postale 3601 Thoune
EVP Evangelische Volkspartei der Schweiz PEV Parti évangélique suisse PEV Partito evangelico svizzero PEV Partida evangelica da la Svizra	Case postale 3467 8021 Zurich
Grüne Partei der Schweiz Les Verts Parti écologiste suisse I Verdi Partito ecologista svizzero La Verda Partida ecologica svizra GB Grünes Bündnis AVeS: Alliance Verte et Sociale AVeS: Alleanza Verde e Sociale	Waisenhausplatz 21 3011 Berne
Grünliberale Zürich	Asylstrasse 41 8032 Zurich
Lega dei Ticinesi	Norman Gobbi casella postale 64 6776 Piotta
LPS Liberale Partei der Schweiz PLS Parti libéral suisse PLS Partito liberale svizzero PLC Partida liberal-conservativa svizra	Case postale 7107 3001 Berne
PdAS Partei der Arbeit der Schweiz PST Parti suisse du Travail – POP PSdL Partito svizzero del Lavoro PSdL Partida svizra da la lavur	25, Vieux-Billard 1211 Genève 8
Alternative Kanton Zug	Case postale 4805 6304 Zoug

3. Gesamtschweizerische Dachverbände der Gemeinden, Städte und Berggebiete **Associations faitières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national**

- Association des communes suisses, case postale, 3322 Urtenen-Schönbühl
- Union des villes suisses, Florastrasse 13, 3000 Berne 6
- Groupement suisse pour les régions de montagne, case postale 7836, 3001 Berne

4. Spitzenverbände der Wirtschaft / Associations faitières de l'économie

- avenir-suisse, Giessereistrasse 5, 8004 Zurich
- economiesuisse, Fédération des entreprises suisses, Hegibachstr. 47, case postale, 8032 Zurich
- Société suisse des employés de commerce (SEC Schweiz), Hans-Huber-Strasse 4, case postale 1853, 8027 Zurich
- Union suisse des arts et métiers (USAM), Schwarztorstrasse 26, case postale 2721, 3001 Berne
- Union patronale suisse, Hegibachstr. 47, case postale, 8032 Zurich
- Union suisse des paysans (USP), Laurstr. 10, 5200 Brugg
- Union syndicale suisse (USS), Monbijoustr. 61, case postale, 3000 Berne 23
- SSIC, Société suisse des industries chimiques – Chemie Pharma Schweiz, Nordstrasse 15, case postale 328, 8035 Zurich
- Travail.Suisse, Hopfenweg 21, case postale 5775, 3001 Berne
- Association suisse des banquiers (ASB), case postale 4182, 4002 Bâle

5. Weitere Wirtschaftsverbände und Fachorganisationen **Autres associations de l'économie et associations professionnelles**

- AGRIDEA, Av. des Jordils 1, Case postale 128, 1000 Lausanne 6
- Médecins en faveur de l'environnement, Murbacherstrasse 34, case postale 111, 4013 Bâle
- Association des Groupements et Organisations Romands de l'Agriculture (AGORA), Avenue des Jordils 3, Case postale, 1000 Lausanne 6
- Association des horticulteurs de la Suisse Romande (AHSR), GPR Secrétariat horticole romand, Grand-Rue 82, Case postale, 1110 Morges
- Association Suisse des Sélectionneurs, Avenue des Jordils 1, case postale, 1000 Lausanne 6
- Associazione consumatrici della Svizzera italiana (Acsi), Casella Postale 165, 6932 Breganzona
- Basler Appell gegen Gentechnologie, Murbacherstrasse 34, case postale 205, 4013 Bâle
- Bio Suisse, Margarethenstrasse 87, 4053 Bâle
- Bioterra, Schweizerische Gesellschaft für biol. Landbau, Dubsstrasse 33, 8003 Zurich
- Confédération des syndicats chrétiens de Suisse, case postale 2630, 3001 Berne
- Déclaration de Berne, Quellenstrasse 25, case postale 177, 8031 Zurich
- Fédération Romande des consommateurs FRC, Rue de Genève 7, case postale 2820, 1002 Lausanne
- Fédération suisse des producteurs de céréales, Secrétariat, La Fin d'Amont, 1553 Châtonnaye
- Fenaco, Erlachstrasse 5, case postale, 3001 Berne
- Fial, Fédération des industries alimentaires suisses, case postale, 3000 Berne 16
- Gastro Suisse, Blumenfeldstrasse 20, 8046 Zurich
- Gensuisse, case postale, 3000 Berne 15
- Internutrition, Nordstrasse 15, case postale, 8006 Zurich
- Konsumentenforum Schweiz, Grossmannstrasse 29, 8049 Zurich
- Service coordination environment (SCE), Schützengässchen 5, case postale 288, 3000 Berne 7
- Landwirtschaftliche Beratungszentrale Lindau (LBL), Eschikon 28, 8315 Lindau
- SA Agricola Ticinese, Viale H. Guisan, 6500 Bellinzona
- Union syndicale suisse, Monbijoustrasse 61, 3007 Berne
- Conseil suisse de la science et de la technologie (CSST), Inselgasse 1, 3003 Berne
- Académie suisse des sciences médicales, Petersplatz 13, 4051 Bâle
- Académie suisse des sciences naturelles SCNAT, Bärenplatz 2, 3011 Berne
- Académie suisse des sciences techniques, Seidengasse 16, case postale, 8023 Zurich

- Groupe suisse de travail sur le génie génétique, Hottingerstrasse 32, case postale 1168, 8032 Zurich
- Conférence suisse des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement, Gsteigstrasse 52, case postale 3249, 8049 Zurich
- Association suisse pour la défense des petits et moyens paysans, Schützengässchen 5, case postale, 3001 Berne
- Association des maîtres horticulteurs suisses (VSG), Office de coordination Protection de l'environnement, Oeschberg, 3425 Koppigen
- Fédération suisse des producteurs de céréales, Effingerstrasse 16, 3008 Berne
- Union des paysannes suisses (UPS), Laurstr. 10, case postale 167, 5201 Brugg
- Fonds national suisse de la recherche scientifique, Wildhainweg 20, 3001 Berne
- Association suisse des professionnels de l'environnement (SVU-ASEP), Secrétariat exécutif, Brunngasse 60, case postale, 3000 Berne 8
- Stiftung für Konsumentenschutz (SKS), Monbijoustrasse 61, 3007 Berne
- swissem Association suisse des producteurs de semences, Le Château, Rte de Portalban 40, 1567 Delley
- Syngenta International AG, Public Affairs Manager, Schwarzwaldallee 215, case postale, 4002 Bâle
- Union des producteurs suisses, Secrétariat Mr Gérard Vuffray, L'Allemagne, 1345 Le Lieu
- Association des chimistes cantonaux de Suisse, Dr. Hans Rudolf Hunziker, Blarerstr. 2, 9001 St. Gall
- Association suisse du commerce de céréales et matières fourragères (VSGF), case postale 35, 4009 Bâle
- Fédération suisse des sociétés d'apiculture (FSSA), Krattigstrasse 55, 3700 Spiez
- Union maraîchère suisse (UMS), Kapellenstrasse 5, case postale 8617, 3001 Berne
- Union des maisons suisses de semences et jeunes plants, case postale 344, 8401 Winterthour
- Verband Zoologischer Fachgeschäfte der Schweiz, Güterstrasse 199, 4053 Bâle
- Association pour le droit de l'environnement, case postale 2430, 8026 Zurich
- Association suisse des fabricants d'aliments fourragers (VSF), Bernstrasse 55, case postale, 3052 Zollikofen
- VSG Association des maîtres horticulteurs suisses, Forchstrasse 287, 8029 Zurich

6. Beschwerdeberechtigte Umweltschutzorganisationen **Organisations de protection de l'environnement habilitées à recourir**

- Médecins en faveur de l'environnement, Murbacherstrasse 34, 4056 Bâle
- Greenpeace Suisse, Heinrichstrasse 147, case postale, 8031 Zurich
- Helvetia Nostra, Case postale, 1820 Montreux 1
- Fédération Suisse des Amis de la Nature (FSAN), secrétariat central, Pavillonweg 3, 3012 Berne
- Praktischer Umweltschutz Schweiz (PUSCH), Hottingerstr. 4, case postale 211, 8024 Zurich
- Pro Natura, case postale, 4018 Bâle
- Pro Campagna, Association pour la sauvegarde de l'habitat rural suisse, Utzigmattweg 10, 6460 Altdorf
- Rheinaubund, Schweizerische Arbeitsgemeinschaft für Natur- und Heimat, Weinsteig 192, case postale 1157, 8201 Schaffhouse
- Association suisse pour la protection des oiseaux (ASPO), Bureau, Wiedingstrasse 78, case postale, 8036 Zurich
- Société Suisse pour la Protection de l'Environnement (SPE), Merkurstr. 45, case postale, 8032 Zurich
- Association suisse pour l'aménagement national (ASPAN), Seilerstrasse 22, 3011 Berne
- Fondation suisse de la Greina (FSG), case postale 2272, 8033 Zurich
- Association suisse de technique pour l'environnement, case postale, 8010 Zurich
- Fédération Suisse de Pêche (FSP), Seilerstr. 27, 3011 Berne
- Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage (FP), Hirschengraben 11, 3011 Berne
- Association suisse des professionnels de la protection des eaux (VSA), Strassburgstrasse 10, case postale 2443, 8026 Zurich
- WWF Suisse, Hohlstr. 110, case postale, 8010 Zurich

7. Bundesgericht, Eidgenössische Kommissionen und Institutionen Tribunal fédéral, institutions et commissions fédérales

- Agroscope Reckenholz-Tänikon ART, Eidg. Forschungsanstalt für Agrarökologie und Landbau, Reckenholzstrasse 191, 8046 Zurich
- Agroscope Reckenholz-Tänikon ART, Eidg. Forschungsanstalt für Agrarwirtschaft und Landtechnik, 8356 Ettenhausen
- Agroscope ACW, Eidg. Forschungsanstalt für Obst, Wein- und Gartenbau, case postale 185, 8820 Wädenswil
- Agroscope Liebefeld-Posieux ALP, Eidg. Forschungsanstalt für Nutztiere und Milchwirtschaft (APL) Zentrum für Bienenforschung, Dr Olivier Gallmann, Sicherheit und Qualität, Schwarzenburgstrasse 161, 3003 Berne
- Agroscope ACW Changins, 1260 Nyon
- Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie, OFFT, Effingerstrasse 27, 3003 Berne
- Office fédéral de l'énergie, OFEN, 3003 Berne
- Office fédéral de la santé publique, OFSP, 3003 Berne
- Office fédéral de la justice, OFJ, 3003 Berne
- Office vétérinaire fédéral, OVF, Schwarzenburgstrasse 155, 3003 Berne
- Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays, OFAE, Belpstrasse 53, 3003 Berne
- Direction du développement et de la coopération, DDC, Freiburgstrasse 130, 3003 Berne
- EAWAG, Überlandstrasse 133, 8600 Dübendorf
- Commission fédérale d'éthique pour la biotechnologie dans le domaine non humain (CENH), c/o BUWAL, 3003 Berne
- Commission fédérale d'experts pour la sécurité biologique (CFSB), c/o BUWAL, 3003 Berne
- Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (WSL), Zürcherstrasse 111, 8903 Birmensdorf
- Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage (CFNP), c/o BUWAL, 3003 Berne
- Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence, Feldeggweg 1, 3003 Berne
- Bureau fédéral de la consommation, Effingerstrasse 27, 3003 Berne
- Fibl, Forschungsinstitut für biologischen Landbau, Ackerstrasse, 5070 Frick
- Secrétariat général du DFAE, Palais fédéral est, 3003 Berne
- Secrétariat général du DFI, Inselgasse 1, CH-3003 Berne
- Secrétariat général du DFF, Bundesgasse 3, 3003 Berne
- Secrétariat général du DFJP, Palais fédéral ouest, 3003 Berne
- Secrétariat général du DFE, Palais fédéral est, 3003 Berne
- Secrétariat général du DDPS, Palais fédéral est, 3003 Berne
- Bureau de l'intégration DFAE/DFE, Palais fédéral est, 3003 Berne
- Services du Parlement, Palais du Parlement, 3003 Berne
- Chemins de fer fédéraux (CFF), Hochschulstr. 6, 3000 Berne 65
- Chancellerie fédérale, Palais fédéral ouest, 3003 Berne
- Tribunal fédéral, case postale, 1001 Lausanne
- Seco, Secrétariat d'Etat à l'économie, Effingerstrasse 1, 3003 Berne
- Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche SER, Hallwylstrasse 4, 3003 Berne
- Commission de la concurrence, secrétariat, Monbijoustrasse 43, 3003 Berne

8. Weitere interessierte Kreise / Autres milieux intéressés

- Coop, siège principal, Thiersteinerallee 14, 4002 Bâle
- Denner AG, Grubenstrasse 10, 8045 Zurich
- Maus Frères SA, 6 rue de Cornavin, 1201 Genève
- Fédération des coopératives Migros, Limmatstr. 152, 8005 Zurich
- Aldi Suisse AG, case postale 150, 8423 Embrach-Embraport

Annexe B Liste des abréviations des participants à l'audition

AEFU	Médecins en faveur de l'environnement
AG	Regierungsrat des Kantons Aargau
AGORA	Association des Groupements et Organisations Romands de l'Agriculture
AGRIFUTURA	Associazione di agricoltori ticinesi
AI	Standeskommission des Kantons Appenzell-Innerrhoden
AR	Regierungsrat des Kantons Appenzell Ausserrhoden
ASPBP	Association suisse des patrons boulangers-pâtisseries;
ASPO/Bird Life	Association suisse pour la protection des oiseaux / Bird Life Schweiz
AVeS	Alliance Verte et Sociale
BE	Regierungsrat des Kantons Bern
BFC	Bureau fédéral de la consommation
BL	Regierungsrat des Kantons Basel-Landschaft
BS	Regierungsrat des Kantons Basel-Stadt
CENH	Commission fédérale d'éthique pour la biotechnologie dans le domaine non humain
CFNP	Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage
CFSB	Commission fédérale d'experts pour la sécurité biologique
COMCO	Commission de la concurrence
CSST	Conseil Suisse de la Science et de la Technologie
DTAP	Conférence suisse des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement
fial	Fédération des industries alimentaires suisses
FNS	Fonds national suisse de la recherche scientifique
FR	Le Conseil d'État du Canton Fribourg
FSPC	Fédération suisse des producteurs de céréales
GE	Le Conseil d'État de Genève
GL	Abteilung Landwirtschaft des Kantons Glarus
GR	Regierung des Kantons Graubünden
GTG	Groupe suisse de travail sur le génie génétique
JU	Gouvernement de la République et Canton du Jura
LES VERTS	Parti écologiste suisse
LU	Bau-, Umwelt- und Wirtschaftsdepartement des Kantons Luzern
NE	Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel
NW	Landammann und Regierungsrat des Kantons Nidwalden
OW	Volkswirtschaftsdepartement des Kantons Obwalden
PBD	Parti Bourgeois-Démocratique Suisse
PCC	Parti chrétien-conservateur suisse
PCS	Parti chrétien-social
PDC	Parti démocrate-chrétien suisse
PEV	Parti évangélique de Suisse
PLS	Parti libéral suisse
PRD	Parti radical-démocratique suisse
PS	Parti socialiste suisse
PST	Parti suisse du Travail
SAB	Groupement suisse pour les régions de montagne
SG	Regierung des Kantons St. Gallen
SH	Regierungsrat des Kantons Schaffhausen
SKS	Stiftung für Konsumentenschutz
SO	Regierungsrat des Kantons Solothurn
SSIC	Société suisse des industries chimiques – Chemie Pharma Schweiz
STOP OGM	Stop OGM Coordination romande sur le génie génétique
SZ	Volkswirtschaftsdepartement des Kantons Schwyz

UDC	Union démocratique du centre
UDF	Union Démocratique Fédérale
UPS	Union professionnelle suisse de la viande
USAM	Union suisse des arts et métiers (organisation faïtière des PME suisses)
USP	Union suisse des paysans
USPF	Union suisse des paysannes et des femmes rurales
TI	Il Consiglio di della Repubblica e Cantone del Ticino
UR	Landammann und Regierungsrat des Kantons Uri
VD	Le Conseil d'État du Canton de Vaud
VKMB	Association suisse pour la défense des petits et moyens paysans
VS	Département de l'économie et du territoire du Canton du Valais
VSF	Association suisse des fabricants d'aliments fourragers
WSL	Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage
ZG	Regierungsrat des Kantons Zug
ZH	Regierungsrat des Kantons Zürich